



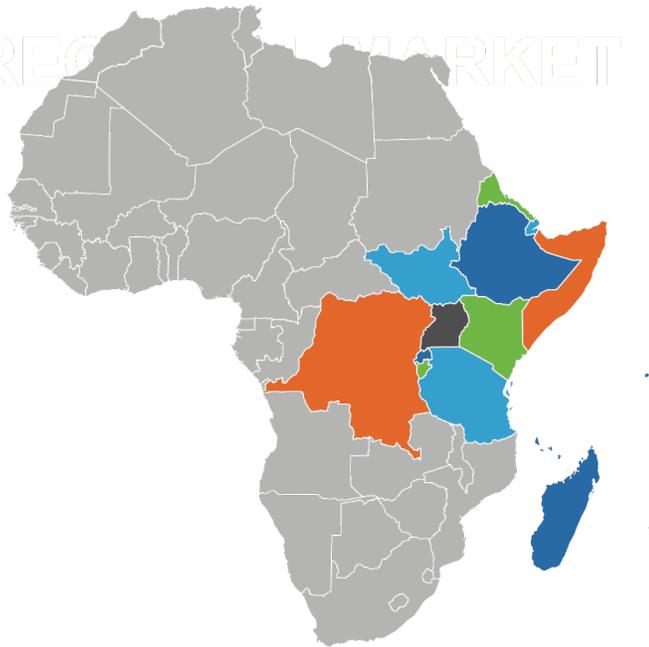
Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est



24^{ème} session du Comité Intergouvernemental
de Hauts Fonctionnaires et d'Experts

CREATING A UNIFIED
REGIONAL MARKET



Les impacts économiques et sociaux de la crise de la Covid-19 sur l'Afrique de l'Est: stratégies pour mieux reconstruire.

La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine: Un Catalyseur pour accélérer le commerce des services en Afrique de l'Est

24 - 25 Novembre 2020

www.uneca.org/ea-icsoe24



@ECA_SRO_EA
#ICSOE2020

LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE :

Un Catalyseur Pour Accélérer Le Commerce Des Services En Afrique De L'est

Sommaire

1. Aperçu des enjeux	2
2. Quelques considérations théoriques et pratiques initiales	2
3. Quelle est l'importance du commerce des services en Afrique de l'Est ?.....	3
4. Arguments en faveur de la création d'un marché intra-régional des services	5
5. Deux pas en avant, un pas en arrière ? - L'impact du Covid-19 sur le commerce des services	9
6. Le protocole sur les services de la ZLECAf : Un changement majeur dans le programme d'intégration régionale	10
7. Conclusions et points forts de la politique	12

1. Aperçu des enjeux

Dans le cadre de son objectif visant à soutenir le commerce intra-africain, la ZLECAf s'est engagée à libéraliser le commerce des services sur le continent. Contrairement au commerce des marchandises, où d'importants déficits sont enregistrés dans toute la région de l'Afrique de l'Est, les services sont devenus un élément clé des recettes d'exportation. En effet, six pays affichaient une balance commerciale positive pour les services en 2019 (Seychelles, Djibouti, Tanzanie, Kenya, Madagascar et Éthiopie) et deux pays (Rwanda et Ouganda) sont en passe de leur emboiter le pas. Dans ce contexte, le présent rapport plaide en faveur de **l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en tant que catalyseur opportun pour l'expansion du commerce des services en Afrique de l'Est.**

Dans le cadre de cette zone de libre-échange, le commerce des services sera régi par le protocole sur le commerce des services dont l'objectif est de créer « un marché unique des services ouvert, fondé sur des règles, transparent, inclusif et intégré ». La première phase des négociations se concentre sur cinq secteurs prioritaires : les services aux entreprises, les services de communication, les services financiers, les transports et le tourisme. Les négociations sur les sept autres secteurs suivront (Union africaine, 2018).¹ En parallèle, les pays négocient des cadres pour favoriser la coopération en matière de réglementation du secteur des services.

Ce document se propose modestement de dresser la liste des questions à examiner au cours desdites négociations, et indique les points forts et les points faibles. Il devrait aider les décideurs politiques à mieux comprendre les enjeux.

2. Quelques considérations théoriques et pratiques initiales

Il est facile de confondre les arguments en faveur de la libéralisation tous azimuts des secteurs des services avec ceux en faveur de la création d'un marché intra-régional des services. L'approche conventionnelle a consisté jusque-là à soutenir la libéralisation tous azimuts, par opposition à une libéralisation sélective avec des partenaires régionaux.² Cette dernière est l'approche de la ZLECAf. Elle exigera donc une ouverture *sélective* en faveur des fournisseurs de services basés dans d'autres États membres, et non une ouverture globale des sous-secteurs de services.

Dans les années 1990 et 2000, de nombreux pays en développement - y compris des pays d'Afrique de l'Est - étaient au départ assez hostiles à l'inclusion du secteur des services dans l'agenda multilatéral, et sur la base de préoccupations légitimes – aussi est-il important de savoir à qui on s'ouvre, en particulier compte tenu de l'important écart de compétitivité qui existe entre

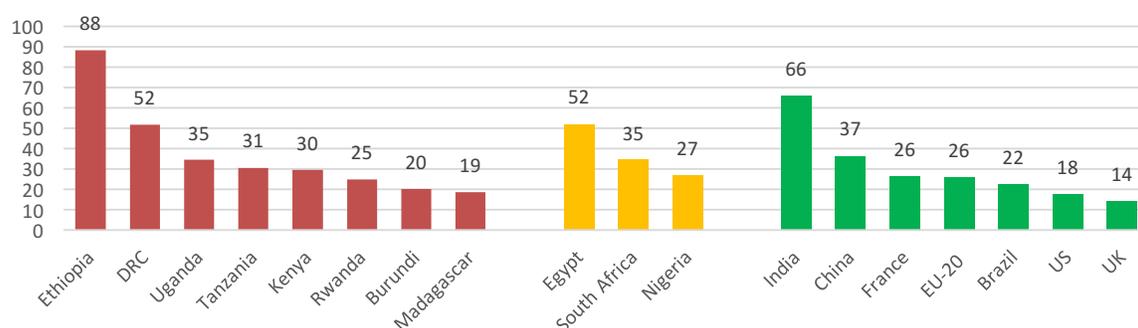
¹ Dans les prochaines phases, il sera question de la libéralisation intra-africaine des secteurs de la construction, de la distribution, de l'éducation, de l'énergie, de l'environnement, de la santé et des services sociaux.

² L'annexe A présente les résultats d'un certain nombre d'études qui évaluent l'impact de la libéralisation tous azimuts. Il est à noter que souvent, les gains ne sont pas aussi importants que le prétendent les tenants de la libéralisation.

certains pays à revenu élevé qui disposent de secteurs des services très avancés et sophistiqués, et les pays en développement plus pauvres dont les niveaux de capital humain et de productivité sont plus faibles.

Jusqu'à présent, la politique vis-à-vis du secteur des services dans la région a été marquée par un certain degré d'hétérogénéité. Nous pouvons approximativement le mesurer en examinant l'indice de l'effet restrictif sur le commerce des services de la Banque mondiale qui, bien que dépassé³ et malgré ses limites (voir [Borchert, Gootiiz et Mattoo, 2012](#)), permet de comparer le degré d'« ouverture » dans le secteur des services.

Figure 1 : Indice de l'effet restrictif sur le commerce des services de la Banque mondiale pour quelques économies



Source : Base de données des restrictions de services de la Banque mondiale.

Remarque : Les notes vont de 0 (entièrement libéralisé) à 100 (restrictions les plus élevées et fermé aux investissements étrangers)

3. Quelle est l'importance du commerce des services en Afrique de l'Est ?

Dans les économies en développement, les exportations de services ont augmenté en moyenne de 7,6 % par an entre 2005 et 2018, faisant passer la contribution directe des services aux exportations totales de 14 à 17 %. En Afrique de l'Est, la contribution des exportations de services au PIB est généralement en hausse, plusieurs pays ayant plus que triplé leur contribution depuis 2005. Pour un groupe de pays de la région (les Comores, Djibouti, l'Éthiopie, le Rwanda, l'Ouganda et les Seychelles), les exportations de services sont désormais la principale source de devises étrangères.

Par ailleurs, les experts du commerce s'accordent à dire que la valeur réelle du commerce des services est systématiquement sous-estimée par ces mesures, pour diverses raisons (Ecaith, 2008, Lanz & Maurer, 2015, CNUCED, 2020) :

³Cet indice porte sur les données collectées entre 2008 et 2010 pour les pays d'Afrique de l'Est. La base de données couvre un total de 103 pays (dont 79 pays non membres de l'OCDE et 24 pays membres de cette organisation) et cinq sous-secteurs (télécommunications, finance, transports, commerce de détail et services professionnels).

- **Le rôle des services en tant qu'intrant dans la production manufacturière** - souvent appelé « servicification » de la fabrication - est important aussi bien dans les économies développées que dans celles en développement. Alors que les *exportations directes* de services sont estimées à 14 % du total des exportations des économies en développement, les services représentent une part beaucoup plus importante de la valeur ajoutée dans le total des exportations : 32 pour cent ;⁴
- S'agissant des **activités de services menées au sein des entreprises manufacturières**, une étude de la CNUCED (2020) a estimé que la contribution des services aux exportations globales était plus proche des deux tiers ;⁵
- L'importance économique du **commerce des services va au-delà des statistiques transfrontalières habituelles**. Les économistes ont toujours considéré les services comme essentiellement non commercialisables. Toutefois, plus récemment, une définition claire et internationalement acceptée de la manière dont les services sont échangés s'est forgée (OMC, 2019). L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) identifie principalement quatre modes de fourniture de services :
 - a. Mode 1 : **Commerce transfrontalier** (fourniture transfrontalière) - services fournis d'un territoire à un autre territoire (par exemple, services de logiciels envoyés par courrier électronique) ;
 - b. Mode 2 : **Consommation à l'étranger** - services fournis sur un territoire à des consommateurs d'un autre territoire (par exemple, tourisme transfrontalier) ;
 - c. Mode 3 : **Présence commerciale** - services fournis par une entreprise établie sur un territoire qui opère sur un autre territoire (par exemple, les institutions financières ayant des succursales dans d'autres pays) ; et
 - d. Mode 4 : **Présence de personnes physiques** - services fournis par des ressortissants d'un territoire dans un autre territoire (par exemple, les artistes itinérants) (OMC, 2019).

En ce qui concerne la prévalence de chacun de ces modes de fourniture de services, nous ne disposons pas actuellement d'estimations de leur répartition en Afrique de l'Est. Toutefois, au niveau mondial, il est bien établi que le mode de fourniture le plus fréquent est la présence commerciale dans un autre pays (c'est-à-dire par les IDE, l'octroi de licences ou le système de franchise), qui représentait près de 60 % du commerce des services en 2017 (OMC, 2019). Dans le même temps, les statistiques mondiales sur les investissements montrent que les IDE de

⁴Les estimations sont pour 2011.

⁵Si l'on ajoute les ventes de services des filiales étrangères des entreprises multinationales, la valeur du commerce des services est encore plus grande. Bien que nous ne disposions pas de statistiques équivalentes pour l'Afrique de l'Est, les données de 2007 pour quinze pays de l'OCDE évaluent la valeur de ces ventes à quelque 1 500 milliards de dollars (OMC 2009).

services sont passés d'un quart du stock mondial des IDE dans les années 70 à la moitié dans les années 90 et à environ deux tiers dans les années 2000 (CNUCED, 2010).

4. Arguments en faveur de la création d'un marché intra-régional des services

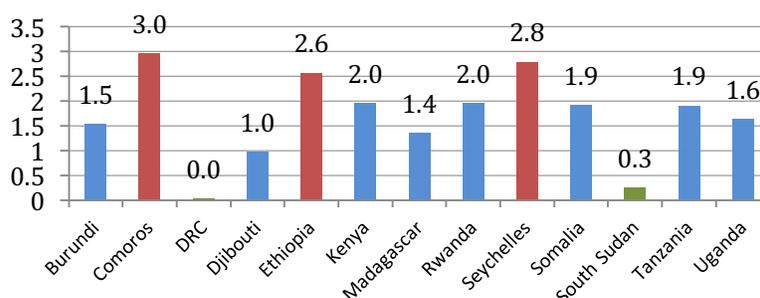
L'argument en faveur d'un degré plus élevé de libéralisation du commerce des services, sous l'égide de la ZLECAf, peut être particulièrement fort pour l'Afrique de l'Est. En effet, si un seul pays d'Afrique de l'Est possède une balance commerciale positive pour les marchandises, cinq pays bénéficient actuellement d'un excédent dans les services. En fonction bien sûr du résultat final des négociations, la ZLECAf ouvre certainement de nombreuses nouvelles possibilités dans le commerce des services. Une analyse préliminaire encourageante du BSR-AE montre que, conformément aux études précédemment citées, réalisées il y a plusieurs décennies pour d'autres pays en développement (par exemple, Sapir et Lutz, 1981 ; Bhagwati, 1987), l'Afrique de l'Est dispose d'un *avantage comparatif révélé* (ACR)⁶ net dans toute une série de sous-secteurs des services. Au total, **11 des 14 pays de la région ont actuellement un ACR dans les services et 3 pays** parmi eux ont un ACR supérieur à 2 (**Figure 1**). En outre, il convient de noter qu'hormis l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Est était la seule sous-région d'Afrique à posséder un avantage comparatif aussi fort dans le commerce des services au moment de l'ouverture des négociations sur la ZLECAf (**Tableau 1**).

Tableau 1 : Avantage comparatif révélé dans les services en Afrique, 2005-2019

	2005-7	2008-10	2011-13	2014-16	2017-19
Afrique	0.758	0.730	0.701	0.817	0.843
Par sous-région :					
Afrique du Nord	0.991	1.009	0.983	1.178	1.166
Afrique de l'Est	1.645	1.570	1.589	1.429	1.466
Afrique centrale	0.169	0.180	0.180	0.241	0.227
Afrique australe	0.786	0.688	0.695	0.652	0.606
Afrique de l'Ouest	0.396	0.380	0.352	0.531	0.626

⁶ On dit qu'un pays a un ACR dans les services lorsque le ratio de ses exportations de services par rapport à ses exportations totales dépasse le même ratio pour l'ensemble du monde. Une valeur supérieure à un (1) exprime une ACR dans les services.

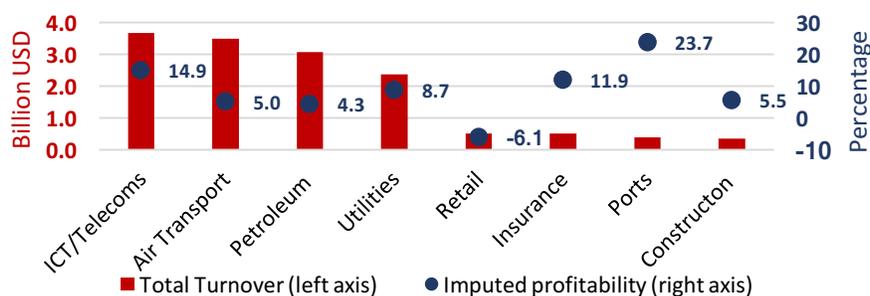
Figure : 1 Avantage comparatif révélé 2017-2019



Source : Calculs de la CEA, à partir des données d'UNCTADStat

Une deuxième raison de croire que l'économie régionale a beaucoup à gagner de la libéralisation des services liée à la ZLECAf est la forte rentabilité de nombreuses activités du secteur des services. À partir de l'ensemble des données annuelles de *Jeune Afrique* sur les 500 meilleures entreprises africaines, la CEA a calculé que le niveau de rentabilité des entreprises du secteur des services basées en Afrique de l'Est est extrêmement élevé dans un certain nombre de sous-secteurs, tels que les ports, les services publics, les TIC/télécoms et les assurances - bien au-dessus de la moyenne du continent africain.

Figure 2 : Rentabilité⁷ et chiffre d'affaires des plus grandes entreprises du secteur des services en Afrique de l'Est, par secteur, 2017



Source : Calculs de la CEA, à partir des données de *Jeune Afrique*

⁷ La rentabilité est calculée sur la base des bénéfices/chiffres d'affaires déclarés. Pour l'intégralité des données, voir *Jeune Afrique* (2019).

En résumé, pour toute une série de raisons, l'Afrique de l'Est est bien placée pour bénéficier de la libéralisation sélective des services dans le cadre de la ZLECAf. Le fait que la Communauté de l'Afrique de l'Est ait eu un impact estimé sur le commerce des services (**Encadré 1**) grâce au nouvel élan donné au commerce des services est encourageant. À partir d'une nouvelle forme de l'équation de gravité, nous estimons économétriquement que la création de la CAE a conduit à une augmentation de 65 % du commerce bilatéral des services entre ses États membres.

Encadré 1 : Effet de l'intégration de la CAE sur les exportations de services : Une approche du modèle de gravité structurelle

Nous pouvons nous faire une idée du potentiel de la ZLECAf à stimuler davantage le commerce intra-africain en examinant l'impact de la création de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) sur les exportations de services et en utilisant les données du commerce bilatéral de 1995 à 2012. Les données sur les exportations de services ont été obtenues à partir de l'ensemble de données équilibrées de l'OCDE et de l'OMC sur le commerce des services (BaTIS), tandis que les données sur les autres covariables ont été obtenues sur le site web du CEPII. En suivant la méthode d'Anderson et Yotov (2011) et de Silva et Tenreyro (2006), on estime le modèle de gravité structurelle suivant à l'aide de la méthode du pseudo-maximum de vraisemblance de Poisson (PPML) qui permet de contrôler l'hétéroscédasticité et d'obtenir des valeurs de commerce bilatéral nulles entre partenaires commerciaux.

$$X_{ijt} = \exp \left(\beta_1 GDP_{o_{it}} + \beta_2 GDP_{d_{ijt}} + \beta_3 \ln DIST_{ijt} + \beta_4 BRDR_{ijt} + \beta_5 LANG_{ijt} + \beta_6 CLNY_{ijt} + \beta_7 EAC_{ijt} + EX_i + M_i \right) + e_{ijt} \dots \dots (1);$$

où, X_{ijt} représente les exportations de services des pays d'Afrique de l'Est vers le reste du monde, $GDP_{o_{it}}$ et $GDP_{d_{ijt}}$ sont les PIB exportateur/importateur, $\ln DIST_{ijt}$ représente le logarithme de la distance bilatérale. $BRDR_{ijt}$, $LANG_{ijt}$ et $CLNY_{ijt}$ rendent compte de la présence de frontières contiguës, de langues communes et de liens coloniaux, respectivement. EAC_{ijt} est une variable fictive pour l'accord commercial de la CAE entre les pays africains et i et j sont multipliés par t . EX_i et M_i sont des effets fixes exportateur/importateur.

Le **Tableau 4** présente les résultats de la régression du panel. Comme estimation de base, la colonne 1 a été estimée à l'aide de l'estimateur MCO. Dans la colonne 1, les coefficients des variables de gravité standard, y compris le logarithme du PIB exportateur/ importateur, la distance bilatérale, et les variables fictives pour les frontières communes, les liens coloniaux et une variable fictive CAE étaient significatifs avec les signes attendus. Cependant, le modèle MCO est biaisé en raison de l'hétéroscédasticité et de l'endogénéité. Les colonnes 2 et 3 présentent les résultats du modèle de gravité estimé à l'aide de l'estimateur PPML.

L'équation de la colonne (3) a été estimée avec l'estimateur PPML, les effets fixes importateur/exportateur et les effets fixes de la paire de pays pour contrôler l'endogénéité. Les résultats de la colonne (3) ont montré que la création de la CAE avait eu un effet nettement positif sur les exportations de services. En effet, **la constitution de la CAE a conduit à une augmentation moyenne de 65 % des exportations de services du bloc parmi les pays membres.**

Tableau 1 : Estimation des effets de l'accord commercial régional de la CAE sur le commerce des services

	(1)	(2)	(3)
	MCO	PPML (FE)	PPML (Endogénéité)
Log du PIB exportateur	0.529** (0.045)		
Log du PIB importateur	0.571** (0.045)		
Distance logistique	-0.709** (0.126)	-1.633** (0.284)	-0.543** (0.043)
Frontière commune	1.118** (0.257)	-0.199 (0.295)	-0.091 (0.166)
Langue commune	0.213** (0.076)	0.411** (0.103)	0.712** (0.140)
Colonisateur commun	1.484** (0.385)	1.345** (0.108)	3.307** (0.185)
CAE	1.205** (0.186)	1.288** (0.305)	0.495* (0.255)
Constant	-13.651** (1.289)	16.907** (2.180)	8.081** (0.556)
Nombre d'observations	31730	32560	32560
Paire FE	Non	Non	Oui
Exportateur FE	Oui	Oui	Oui
Importateur FE	Oui	Oui	Oui
R-carré	0.789	0.908	0.934
* p<0.10	** p<.05	***p<.01	

Source : Calculs des auteurs.

Remarques : Toutes les estimations sont obtenues en utilisant les effets fixes* des exportateurs et des importateurs. La colonne (1) utilise l'estimateur MCO et la colonne (2) utilise l'estimateur PPML mais ne tient pas compte de l'endogénéité. La colonne (3) utilise l'estimateur PPML et ajoute les effets fixes par paire de pays pour contrôler l'endogénéité. Les estimations des effets fixes par paires de pays sont omises par souci de concision. Les erreurs types sont regroupées par paire de pays et sont indiquées entre parenthèses. Les valeurs-p se lisent comme suit : *p < 0.10; ** p < 0.05; and ***p < 0.01.

5. Deux pas en avant, un pas en arrière ? - L'impact du Covid-19 sur le commerce des services

Il ne fait aucun doute que le discours positif adopté ici sur le rôle des services et du commerce des services dans la croissance et le développement régionaux a été mis à mal par la crise du Covid-19. Des nouvelles données sont venues confirmer ce tableau, le commerce des services ayant chuté de -30 % au deuxième trimestre 2020. Le tourisme a été particulièrement touché, les dépenses des voyageurs internationaux ayant diminué de 81 % et les transports de 31 %. L'impact de la crise sur le commerce des services à long terme reste à déterminer. Ces répercussions mondiales se sont bien sûr répercutées sur le commerce des services en Afrique de l'Est. De tous les secteurs, celui du tourisme a été le plus touché dans cette partie du continent. Les données haute fréquence sur les secteurs liés au tourisme brossent un tableau sombre, du fait notamment d'une réduction spectaculaire des arrivées de touristes. Pour une région où de nombreux pays sont fortement dépendants des revenus du tourisme, il s'agit de toute évidence d'un coup dur.

À l'inverse, certains services profitent clairement de la crise. C'est notamment le cas des services informatiques, dont la demande a explosé du fait que les entreprises cherchent à faire travailler leurs salariés depuis chez eux et que les personnes socialisent à distance. Par exemple, le secteur des TIC au Rwanda a connu une croissance de 33 % au deuxième trimestre. Pour freiner la propagation du Covid-19, certains gouvernements d'Afrique de l'Est et des fournisseurs de services d'argent mobile ont pris des mesures pour promouvoir l'utilisation des paiements numériques. Dès la mi-mars 2020, la Banque nationale du Rwanda a supprimé les frais et relevé le plafond des paiements et des transferts d'argent par téléphone portable pendant trois mois.⁸ Il s'en est immédiatement suivi une augmentation de 400 % du nombre et de la valeur des transferts hebdomadaires de personne à personne (Carboni & Bester, 2020).⁹ D'autres pays ont également enregistré une augmentation de la valeur des transactions d'argent mobile, comme la Tanzanie, où la valeur des transactions du 1^{er} trimestre 2020 est supérieure de 19 % à celle du 1^{er} trimestre 2019.

Pendant la crise du Covid-19, la transition vers le travail à distance et les loisirs à domicile pour de nombreux Africains de l'Est a souvent été freinée par la nature même de leur travail et, plus encore, par l'accès limité à des connexions internet fiables et abordables. Les taux de pénétration de l'internet sont relativement faibles dans la région, et les utilisateurs fréquents de l'internet se connectent essentiellement sur leur lieu de travail. Toutefois, des données préliminaires suggèrent effectivement que l'utilisation de l'internet a augmenté. Au Kenya, le pays d'Afrique de l'Est qui a le taux de pénétration d'internet le plus élevé, l'utilisation des données sur le réseau

⁸ Le régulateur des télécommunications, l'Autorité de régulation des services publics du Rwanda et les chercheurs de *Insight2impact* ont suivi ces impacts.

⁹ Il est intéressant de noter que cette politique semble avoir un certain impact sur les femmes - la proportion de femmes effectuant des transferts est passée de 31 % avant le confinement à 36 %.

Safaricom a fait un bond de 70 % durant le mois qui a suivi l'apparition du premier cas de Covid-19 (Reuters, 2020). Liquid Telecom - qui a été bien inspiré - a été le premier opérateur à fournir l'internet par la fibre optique au Soudan du Sud au début de l'année 2020, ce qui a entraîné une croissance de 10 % par mois du trafic internet pendant la pandémie.

En résumé, la crise du Covid-19 survient à un moment où, en raison des négociations en cours sur la ZLECAf, les pays réévaluent déjà leurs stratégies dans le secteur des services. De toute évidence, il ne sera plus possible de faire comme si rien n'avait changé. Par exemple, suite à l'effondrement du tourisme étranger et de conférence, il est nécessaire de reconsidérer les implications à long terme d'une dépendance excessive vis-à-vis des visiteurs internationaux. Conformément à l'esprit de la ZLECAf, un recours accru au tourisme national et régional peut apporter une réponse appropriée. De même, il est évident que la crise du Covid-19 va accélérer la transformation numérique de la région ([Banque mondiale, 2020](#)). L'Afrique de l'Est était déjà un leader dans certaines technologies, comme l'argent mobile (M-Pesa). Mais pour maintenir cet élan, il faudra faire les investissements nécessaires dans le capital humain : la nature hautement qualifiée et spécialisée du travail dans de nombreux secteurs de services pose des défis pour générer une main-d'œuvre appropriée pour les services « modernes » (tels que la finance, les TIC, le tourisme et l'immobilier). (Berhuria et Goodfellow, 2019).

6. Le protocole sur les services de la ZLECAf : Un changement majeur dans le programme d'intégration régionale

Depuis la fin des années 1990, la libéralisation du commerce des services s'est davantage traduite par des accords commerciaux régionaux que par l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC (Mattoo et al, 2019). Il convient de noter que de nombreux pays d'Afrique de l'Est ont souscrit à l'AGCS en adhérant à l'OMC (Burundi, RDC, Djibouti, Kenya, Madagascar, Rwanda, Seychelles, Tanzanie et Ouganda). Toutefois, il existe des différences significatives dans leurs schémas d'engagements au sein de l'AGCS, ce qui expose en fait chaque pays à un degré différent d'ouverture multilatérale. En outre, un certain nombre de pays d'Afrique de l'Est ne souscrivent pas à l'AGCS parce qu'ils ne sont pas membres ou observateurs de l'OMC (Comores, Éthiopie, Érythrée, Somalie et Soudan du Sud).

Les États membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) sont probablement les pays de la région qui ont le plus avancé dans la libéralisation du commerce des services, bien qu'ils aient adopté une approche de liste positive de l'AGCS, c'est-à-dire qu'ils ont identifié des sous-secteurs de services pour la libéralisation de tous les modes de fourniture de services à des degrés divers. Toutefois, les différents pays du bloc se sont engagés dans un nombre différent de secteurs. Le Rwanda est le plus libéralisé. Il s'est en effet engagé à ouvrir 101 sous-secteurs de services, principalement dans les domaines des affaires, des TIC et des transports.

De par leur nature, les services nécessitent des cadres réglementaires sectoriels. Pour la négociation de nouveaux cadres réglementaires pour l'intégration continentale, l'existence de la CAE, du COMESA et de la SADC est un avantage. En effet, leurs cadres réglementaires actuels peuvent être utilisés comme base pour un renforcement, une harmonisation et une expansion plus poussée en Afrique de l'Est et au-delà au reste du continent. On peut parler d'une

« approche du fruit à portée de main » qui veut les CER, au lieu de partir de zéro, s'appuient sur leurs institutions actuelles (Hartzenberg, 2020).

Il est également important de rappeler que le champ d'application de la ZLECAf ne se limite pas au libre-échange des biens et des services, mais couvre également la libre circulation des professionnels et des investissements, qui est étroitement liée au mode 3 (présence commerciale, en particulier les IDE) et au mode 4 (mouvement des personnes physiques) du commerce des services. Une plus grande harmonisation s'impose donc pour les *Accords de reconnaissance mutuelle (ARM)*, les lois sur la concurrence, les droits de propriété intellectuelle, etc.

Il est impératif de mettre en place des ARM solides pour que la ZLECAf aboutisse à un marché commun en permettant le flux de services professionnels et d'investissements sur tout le continent. Rétrospectivement, les membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ont été les premiers de la région à négocier des ARM, d'abord dans les services de comptabilité en 2011. Par la suite, le concept d'ARM s'est étendu à la SADC et au COMESA, puisque tous les pays de la CAE sont à cheval sur l'un ou l'autre de ces blocs. La CAE a signé des ARM supplémentaires (services d'architecture en 2011, services d'ingénierie en 2012 et services vétérinaires en 2016) et a entamé des négociations pour les services juridiques et sanitaires.

Un autre aspect important pour la négociation autour de l'intégration régionale dans les services est le *droit de la concurrence* qui affecte principalement le mode 3 du commerce des services. Pour cet aspect, la région peut également s'appuyer sur son expérience. Il y a dix-neuf ans, au moment où ils libéralisaient leur secteur du transport aérien, la CAE, le COMESA et la SADC se sont rendus compte de la nécessité d'harmoniser le droit de la concurrence. Plusieurs réunions conjointes des parties prenantes ont alors eu lieu, au cours desquelles les réglementations relatives à la concurrence ont été examinées. En septembre 2002, les ministres des transports, lors d'une réunion à Pretoria, ont adopté une réglementation commune pour la concurrence des services de transport aérien dans l'espace CAE-COMESA-SADC. Cela montre que la région possède déjà des bases pour l'unification de la réglementation en matière de concurrence pour améliorer la productivité, la compétitivité et la protection des consommateurs dans le secteur des services.

Enfin, les *droits de propriété intellectuelle* doivent encore être reconnus séparément pour les services dans l'un des blocs régionaux actuels. Il est donc important que la ZLECAf fasse de cette question un sujet distinct. Conformément à l'approche *du fruit à portée de main*, ils peuvent également s'inspirer des cadres de propriété intellectuelle déjà établis dans différents pays (Hartzenberg, 2020).

7. Conclusions et points forts de la politique

Au-delà de l'impulsion donnée à l'augmentation des IDE intra-régionaux dans les services, le présent rapport a mis en évidence le potentiel d'un commerce accru dans le secteur des services dans le cadre de la ZLECAf. Un certain nombre d'économies régionales affichent déjà une balance commerciale positive dans le secteur des services, ce qui contraste nettement avec les résultats du commerce des marchandises. Le commerce dans le secteur des services est d'ailleurs très dynamique : d'après nos propres estimations économétriques, la contribution des pays membres de la CAE au commerce intra-régional des services sera de 65 %, ce qui laisse entrevoir les énormes possibilités qui découleront d'une plus grande intégration continentale dans le cadre de la ZLECAf.

Cette performance relativement bonne dans les services reflète un certain nombre de caractéristiques uniques de la sous-région, notamment l'existence de quelques centres d'enseignement supérieur très performants, des membres de la diaspora bien qualifiés rentrés dans leurs pays et la capacité de la région à innover dans la recherche de solutions aux contraintes sur le terrain. Ainsi, par exemple, l'Afrique de l'Est a pris la tête des services bancaires mobiles simplement en raison de la faveur des déficiences manifestes du système bancaire traditionnel.

Malgré ces atouts relatifs, le secteur des services en Afrique de l'Est est encore relativement peu développé par rapport aux normes mondiales. Aussi a-t-il besoin d'injections de capitaux supplémentaires, de transferts de technologie et d'expertise en matière de gestion. Dans ce rapport, nous défendons fortement à thèse selon laquelle les lacunes peuvent être comblées, du moins en partie, à condition d'attirer davantage d'investissements intra-africains. L'augmentation des IDE dans le secteur des services est tributaire de la libre circulation des professionnels sur le continent, et cela passe par la conclusion d'accords de reconnaissance mutuelle. Il faudra également faire davantage dans le domaine de l'éducation - la nature hautement qualifiée et spécialisée d'une grande partie du travail dans les secteurs des services ne permet pas de créer les formes et la qualité de la main-d'œuvre requises. Il faudra pour cela investir davantage dans l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) et dans l'enseignement supérieur.

L'efficacité de politiques plus ouvertes dans le secteur des services dépend fortement de la mise en place de cadres réglementaires nationaux appropriés. Sans cela, l'ouverture du secteur des services à des investissements intra-africains plus importants a peu de chances de donner les résultats escomptés. Mais les entreprises d'État continueront à jouer un rôle dans la fourniture de certains services. C'est le cas par exemple d'*Ethiopian Airlines*, qui, en 2019 était la première compagnie aérienne d'Afrique - et sera probablement la seule compagnie aérienne à afficher des bénéfices en 2020, malgré les perturbations causées par la crise du Covid-19. Il s'agit donc finalement de prendre les mesures réglementaires appropriées pour garantir la compétitivité (ou la « contestabilité ») de la fourniture de services, indépendamment de la propriété.

Enfin, comme la date d'entrée en vigueur de la ZLECAf approche à grands pas, il faut prendre en compte le nouvel enjeu que constitue la pandémie de Covid-19. En effet, elle a eu un impact négatif sur le secteur des services dans la région de l'Afrique de l'Est, comme le montre l'effondrement du PIB du secteur des services au deuxième trimestre de 2020. Nul ne peut prédire son évolution, mais elle aura certainement

un impact profond sur le commerce des services. Si la distanciation sociale devait persister, elle sera particulièrement désavantageuse pour les services négociés via les modes 2, 3 et 4 en raison de la nécessité d'une proximité physique entre les consommateurs et les fournisseurs (Shingal, 2020). Des investissements qui semblaient lucratifs à un moment donné (par exemple dans les secteurs du tourisme ciblant les visiteurs internationaux) pourraient ne plus être viables. Au moment d'entamer les négociations, les États membres devraient en tenir compte et modifier leurs stratégies actuelles en conséquence.